

**APPEL A PROPOSITIONS 2017****FINANCEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE EXPLORATOIRES****1. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS**

---

Cet appel à propositions (AAP) a pour objectif de soutenir des travaux de recherche fondamentale au sein des unités partenaires du LabEx CeMEB, autour de ses axes 1 et 2 :

- Axe 1 – Comprendre l'origine, la dynamique et le fonctionnement de la biodiversité et des écosystèmes
- Axe 2 – Prédire les impacts biologiques des changements planétaires sur la biodiversité et les écosystèmes

L'AAP a pour objectif de soutenir l'émergence de projets de recherche fondamentales exploratoires, qui pourront comporter une prise de risque. Les projets pourront proposer la résolution de questions nouvelles, des avancées théoriques ou la mise en place de nouvelles méthodes.

L'AAP soutiendra tous les aspects du travail de recherche découlant de ces objectifs : expérimentations, observations, collectes de données, tests d'approche, méta-analyses, modélisation, développement d'outils, etc... Les projets pourront s'appuyer sur les plateformes technologiques labellisées par CeMEB (voir <http://www.labex-cemeb.org>).

Les projets comportant un intérêt large pour la communauté scientifique (retombées scientifiques potentielles, aspect structurant...) seront privilégiés.

**2. ELIGIBILITE / PARTENAIRES**

---

Les propositions doivent être portées par au moins deux équipes de recherche partenaires de CeMEB, issues de deux unités différentes (voir liste des unités de CeMEB en Annexe 1), et dont les rôles respectifs sont clairement explicités, sans exclure la possibilité de participants extérieurs à CeMEB. Les porteurs doivent être des chercheurs titulaires.

Les porteurs du projet ne devront pas avoir bénéficié de financements d'allocation doctorale ou post-doctorale de la part de CeMEB.

Les collaborations nouvelles seront privilégiées. Si les projets sont proposés par des équipes ayant déjà collaboré, le caractère novateur des orientations de recherche proposées devra être clairement explicité par rapport aux projets précédemment menés.

Les projets portés par des chercheurs ne disposant pas de financements conséquents (type ANR, ERC..) seront favorisés.

**3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS**

---

**3.1. Soumission du projet**

Les propositions devront être transmises à l'adresse [cemeb-soumission@umontpellier.fr](mailto:cemeb-soumission@umontpellier.fr). Toute question pourra être envoyée à cette même adresse jusqu'au 16 juin 2017.

**3.2. Dossier de soumission**

Les projets seront rédigés obligatoirement en anglais, et devront être signés par les directeurs des unités de recherche partenaires. Ils devront comprendre deux documents identiques (formats Word



ET pdf) intégrant d'un seul tenant la description du projet et les annexes éventuelles selon le formulaire ci-joint (8 pages maximum chacun).

### 3.3. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, constitué essentiellement d'experts extérieurs à la communauté CeMEB et du comité de direction du LabEx CeMEB. Si le nombre de dossiers reçus devait être très important, une étape de pré-sélection serait organisée.

Les critères de sélection seront les suivants :

C1 - Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, clarté des livrables. Note sur 10 (1<10).

C2 – Caractère exploratoire du projet : caractère exploratoire, ambition nouvelle, prise de risque, positionnement par rapport à l'état de l'art. Note sur 10 (1<10).

C3 - Adéquation de la méthodologie et des compétences des personnes impliquées aux objectifs du projet. Note sur 10 (1<10).

C4 - Aspects structurants pour la communauté : valeur ajoutée et nouveauté de la collaboration entre chercheurs (complémentarité), effets sur les structures (par exemple : outils ou développement de nouvelles méthodes à forte portée pour la communauté), intérêt scientifique large (généricité de l'approche ou de la question). Note sur 5 (1<5).

C5 - Faisabilité du projet : adéquation objectifs/moyens (budget détaillé), calendrier de travail. Note sur 5 (1<5).

### 3.4. Calendrier de l'AAP

- Publication et diffusion de l'AAP : 7 mars 2017.
- Date limite de soumission des projets (voir modalités de soumission) : 16 juin 2017.
- Présélection (éventuelle) : du 18 au 30 juin 2017.
- Evaluation des projets : Juillet à Septembre 2017
- Annonce des résultats : 1 au 15 octobre 2017.

## 4. FINANCEMENT

---

### 4.1. Portée du financement

Le budget total alloué pour cet AAP est de 300 K€. Chaque projet retenu recevra un financement d'un montant maximum de 25 K€. Le montant attribué au projet sera fixé par le comité de sélection.

Les dotations pourront couvrir des gratifications de stage, des salaires, des frais de missions, d'expérimentation, du petit matériel d'une valeur inférieure à 4000€, des frais de publications, etc...

### 4.2. Modalités administratives

#### Notion d'unité porteuse :

Le dossier de soumission indiquera quelle unité de recherche partenaire sera l'unité porteuse du point de vue administratif.

L'unité porteuse sera de préférence une unité de recherche ayant l'Université de Montpellier (UM) comme tutelle. Dans le cas où aucune des unités partenaires n'aurait l'UM comme tutelle, le choix de l'unité porteuse serait laissé libre.



#### Mise à disposition et emploi des fonds :

Pour les projets portés par une unité UM, une ligne financière UM sera ouverte dans l'unité de recherche porteuse, pour que celle-ci puisse engager directement les dépenses.

Pour les projets qui ne pourraient pas être portés par une unité UM, le LabEx CeMEB indiquera au porteur si les fonds seront mis à disposition de l'unité porteuse principale par le biais d'une convention de reversement, ou si les dépenses seront directement engagées par le LabEx CeMEB pour le compte du projet.

Toutes les dépenses, quel que soit le dispositif de mise à disposition des fonds adopté, devront être engagées dans le respect du cadrage administratif de l'UM, et dans le respect des conditions d'éligibilité des crédits de l'ANR. Toute somme engagée par les unités de recherche en dehors des critères d'éligibilité de l'ANR pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds. L'ensemble des dépenses devra être réalisé avant fin juin 2019.

### **UNITES DE RECHERCHE ELIGIBLES**

#### **LabEx CeMEB**

Contact LabEx CeMEB : [cemeb-direction@umontpellier.fr](mailto:cemeb-direction@umontpellier.fr)

#### **AMAP - Botanique et Modélisation de l'architecture des plantes et des végétations**

<http://amap.cirad.fr/fr/index.php>

#### **CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations**

<http://www6.montpellier.inra.fr/cbgb>

#### **CEFE - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive**

<http://www.cefe.cnrs.fr/fr>

#### **ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimie des sols et des agro-systèmes**

<http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr>

#### **ECOTRON**

<http://www.ecotron.cnrs.fr>

#### **IHPE - Interactions Hotes-Pathogènes-Environnements**

<http://ihpe.univ-perp.fr>

#### **ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier**

<http://www.isem.univ-montp2.fr>

#### **LAMETA - Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée**

<http://www.lameta.univ-montp1.fr>

#### **MARBEC - Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation**

<http://www.umr-marbec.fr/fr/>

#### **MIVEGEC**

<http://mivegec.ird.fr/fr/>